



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n° 20221212072 • TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR « EL TERRAFORT »

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**16 présents** : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

**3 absents** : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

#### Monsieur le Maire,

**Rappelle** que par délibération n° 2022102659 en date du 26 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le transfert de propriété d'une part, des lots 1b et 2b cadastrés respectivement section AH n° 275 et 276 d'une superficie respective de 183 et 123 m<sup>2</sup>, parcelles issues du terrain cadastré initialement section AH n° 31, par les propriétaires indivis à la Commune de Vinça et d'autre part, de la parcelle cadastrée section AH n° 259, d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>, par la Commune de Vinça aux propriétaires indivis de la parcelle initiale cadastrée section AH n° 31 ;

**Expose** qu'après attache prise auprès de l'Office Notarial de Vinça il est nécessaire que soit portée sur la délibération même s'il s'agit d'un transfert de propriété, la valeur des terrains par un prix au m<sup>2</sup> ;

**Rappelle** que les propriétaires de la parcelle cadastrée section AH n° 31 ont approuvé ce transfert de propriété ;

**Expose** que la valeur mutuellement estimée du m<sup>2</sup> des terrains du secteur d'aménagement « El Terrafort » est de 50 € par référence à l'avis du Service France Domaine, avant viabilisation ce qui détermine un prix de 3.600 € pour la parcelle section AH n° 259 et de 15.300 € pour l'ensemble des parcelles cadastrées section AH n° 275 et 276 ;

**Informe** que la parcelle cadastrée section AH n° 259 est viabilisée lui donnant une valeur supérieure et qu'il est entendu que la Commune réaliserait la clôture en limite de la propriété de la parcelle section AH n° 31 ;

**Précise** que la différence de valeur entre les transferts de propriété est justifiée par la réalisation en compensation d'une part, de la viabilisation de la parcelle section AH n° 259 et d'autre part, du mur de clôture sur la nouvelle limite de propriété de la parcelle section AH n° 31, ce qui ne donne pas lieu à paiement du solde).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,**

**Approuve** le transfert de propriété portant d'une part, sur les lots 1b et 2b, cadastrés respectivement section AH n° 275 et 276 d'une superficie respective de 183 et 123 m<sup>2</sup>, parcelles issues du terrain cadastré initialement section AH n° 31, à la Commune de Vinça par les propriétaires indivis desdites parcelles et d'autre part, sur la parcelle cadastrée section AH n° 259, d'une superficie de 72 m<sup>2</sup>, aux propriétaires indivis de la parcelle initiale cadastrée section AH n° 31 par la Commune de Vinça, considérant que la valeur estimée du mètre carré des terrains concernés s'élève à 50 € ce qui détermine une valeur respective de 3.600 et de 15.300 € dont la différence est acceptée car compensée par la réalisation par la Commune de la clôture séparative entre les parcelles et la viabilisation de la parcelle cadastrée section AH n° 72.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire, Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le 20/12/2022  
ID : 066-216602300-20221212-20221212120721-DE

